



HISTORIQUE

Après deux années passées à écumer bénévolement diverses animations scolaires et manifestations de quartier aiglannes, quelques habitants ont pris l'habitude de se réunir autour de la volonté de contribuer plus largement au développement des ressources existantes du territoire et de valoriser les potentiels humains dont il regorge. Une longue réflexion quant aux modalités d'action pour formaliser ces rencontres (au sein d'une structure existante ou bien émergence d'une association ou coopérative) a finalement donné naissance à l'association « les hommes fourmillent » - officiellement enregistrée à la Sous Préfecture de Mortagne au Perche depuis le 1^{er} juillet 2008.

Siège social: 7 rue des jetées, 61300 L'Aigle

Tél.: 02 33 34 23 39 Courriel: leshommesfourmillent@free.fr

Blog: www.hommefourmille.canalblog.com

Membres fondateurs: Mme Ali Chérif / Mme Decrock / Melle Mantopoulos / M. Ginisty

POURQUOI ?

« les hommes fourmillent » encourage, soutient et participe à l'instauration d'un nouvel état d'être dans les espaces urbains et ruraux.

« les hommes fourmillent » s'applique à mettre en forme un développement local, dans lequel **le ou les autres sont considérés comme agents essentiels de développement.**

« les hommes fourmillent » mettra en œuvre pour cela des stratégies **susceptibles de:**

- Permettre à chacun de **cultiver un état d'être épanoui** (autonomisation, construction de solidarités réelles) dans toutes les dimensions de son identité (sociale, environnementale et humaine)
- Ré instituer les systèmes d'échanges dynamiques (action – réaction) propres à **développer un état de conscience politique (individuel ou collectif) clair et agissant.**
- Initier la création d'ensembles cohérents et respectueux (nature et environnement humain) ayant pour objectif de **dépasser des moyens d'expression en vigueur** et la volonté d'intégrer, de conditionner et **solliciter l'être humain.**

Pour parvenir aux objets cités ci-dessus, « les hommes fourmillent » s'applique à mettre en œuvre et développer:

- La création d'espaces communs de réflexions, de recherches, d'expérimentations (**clubs, colloques, commissions, ateliers**) regroupant notamment les professionnels de l'humain.
- La constitution d'espaces mutualisés de ressources (**locaux d'activités, supports multimédia, ...**).
- l'accès des différentes classes d'âges à toutes pratiques artistiques et culturelles susceptibles d'apporter les moyens d'acquisition des savoir faire, savoir être et valeurs constitutifs à toute vie sociale.
- **toute action concrète** en direction des populations en difficulté.

COMMENT ?

L'association privilégie les stratégies de **développement local partagé**. Elles consistent en la mise en œuvre d'une dynamique de revitalisation du tissu social par la **mobilisation en ce sens du tissu économique et des politiques publiques** et encourager les initiatives favorisant la prise en compte collective par les populations des problématiques sociales dans un cadre de très grande proximité. Cette dynamique est souvent précédée d'une multiplication d'actions collectives et de la constitution, à ces occasions, de solidarités et partenariats locaux inédits.

Ce développement local ascendant a pour finalités: **l'animation d'un tissu local ; la valorisation d'un espace économique ; la rénovation de la démocratie locale** et **l'aménagement du territoire.**

Pour atteindre ces objectifs, elle privilégie donc la **méthodologie de projet** et la **démocratie participative** (diagnostic local partagé; enquête participative; atelier participatif ; participation active des habitants à la définition des objectifs et axes stratégiques ; partenariats mutualisant les moyens ; évaluation partagée). **L'expertise des habitants est essentielle** dans l'élaboration des interventions **puis valorisée** lors de la phase de réalisation des actions.

L'association inscrit ses actions dans un contrat de projet et pourra être un partenaire d'action du service de développement local de la Ville avec lequel il partage les objectifs.